

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

EPREUVE E5

ETUDE DE CAS

SESSION 2025

Durée : 4 heures 30 minutes

Coefficient : 9

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 19 pages, numérotées de 1/19 à 19/19.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

ÉPREUVE E5 - Étude de cas

Durée : 4h30

Coefficient : 9

Le sujet se présente sous la forme de 4 missions indépendantes

Page de garde		p. 1
Présentation du contexte SAS SÉNÉTO		p. 2 à 4
MISSION 1 : Traitement des opérations courantes	(36 points)	p. 4
MISSION 2 : Gestion sociale	(32 points)	p. 4
MISSION 3 : Traitement des opérations d'inventaire	(26 points)	p. 5
MISSION 4 : Gestion fiscale	(26 points)	p. 5

ANNEXES

A - Documents comptables, financiers, fiscaux et sociaux associés à la situation

MISSION 1 : Traitement des opérations courantes - Annexes A1 et A2

MISSION 2 : Gestion sociale - Annexes A3 à A6

MISSION 3 : Traitement des opérations d'inventaire - Annexes A7 et A8

MISSION 4 : Gestion fiscale - Annexes A9 à A11

B - Extraits issus de la réglementation comptable, financière, fiscale et sociale en vigueur

MISSION 1 : Annexe B1 (documentation comptable)

MISSION 2 : Annexes B2 et B3 (documentation sociale et technique)

MISSION 3 : Annexe B1 (documentation comptable)

MISSION 4 : Annexe B4 (documentation fiscale)

AVERTISSEMENTS

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée et les démarches devront être clairement décrites.

Les enregistrements comptables devront être présentés de façon structurée et indiquer les informations suivantes :

- Pour l'ensemble de l'opération : la date, le code journal et le libellé de l'opération,
- Pour chaque ligne de l'opération : le N° de compte général, le N° de compte de tiers (le cas échéant) et le montant "débit" ou "crédit".

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Présentation générale de l'entreprise

Située à Nantes, dans le département de la Loire-Atlantique, SÉNÉTO est une société par actions simplifiée (SAS) spécialisée dans la conception et la fabrication de produits de sécurité.

Didier Sénéto, artisan serrurier soudeur, est à l'initiative de la création de l'entreprise en 1978.

Depuis plusieurs années, l'entreprise engage des investissements importants dans les machines à commandes numériques (poinçonneuse, plieuse, découpe laser, cintreuse).

Fort de son expérience, l'entreprise développe depuis 1990, des produits innovants, simples et résistants : coffre-fort, armoire de sécurité, container, grille, rampe et garde-corps.

L'entreprise bénéficie d'une forte notoriété sur le marché national et européen. Sa clientèle est majoritairement composée d'entreprises et d'administrations publiques.

Dénomination sociale	SAS SÉNÉTO
Capital social	200 000 € 2 000 actions de valeur nominale de 100 € entièrement libérées.
Effectif	42 salariés
Chiffre d'affaires 2024	4 500 000 €
Régime d'imposition du résultat	Impôt sur les sociétés. Elle bénéficie du régime de faveur des PME.
Régime fiscal	Régime du réel normal.
TVA applicable	Taux normal 20 %
Clôture de l'exercice comptable	31 décembre de chaque année
Numéro TVA intracommunautaire	FR 44 862 234 805
Convention collective	Convention collective de la métallurgie

Organisation du système d'information comptable

Madame Stéphanie Robin occupe le poste de responsable comptable, social et fiscal. Son service a en charge la comptabilisation des opérations courantes et d'inventaire, la gestion de la paie des salariés et l'élaboration des déclarations fiscales (TVA, résultat fiscal ...).

L'entreprise utilise le Progiciel de Gestion Intégré (PGI) qui regroupe différents modules : gestion commerciale, comptabilité et paie. Les écritures de ventes sont générées automatiquement dans le module comptable.

Journaux utilisés

Code	Nom
AC	Achats
BQ1	Banque BNP
BQ2	Banque Société Générale
VE	Ventes
IMMO	Immobilisations
CA	Caisse
OD	Opérations Diverses

Plan comptable de l'entreprise SÉNÉTO

L'entreprise utilise les comptes du Plan Comptable Général (comptes à 6 chiffres) ainsi que les comptes spécifiques suivants :

Compte	Intitulé
164010	Emprunt BNP 56988
...	...
411100	Clients - entreprises
411200	Clients - administrations publiques
411300	Clients - particuliers
411400	Clients – hors UE
...	...
445661	État, TVA déductible sur ABS à 5,5%
445662	État, TVA déductible sur ABS à 20%
445640	État, TVA déductible en attente de décaissement
445711	État, TVA collectée à 20%
...	...
512100	BNP PARIBAS
512200	Société Générale

Compte	Intitulé
601101	Achats de plaques acier
601102	Achats de plaques inox
601103	Achats de tôles aluminium
601701	Achats de composants électriques
601702	Achats de poignées
...	...
616100	Assurance multirisque
...	...
701001	Ventes de coffres-forts
701002	Ventes d'armoires de sécurité
701003	Ventes de containers
701004	Ventes de grilles
701005	Ventes de rampes
701006	Ventes de garde-corps
...	...

Codification des comptes de tiers :

- Compte fournisseur : 401 + quatre premières lettres du nom. Ex : 401PRAC
- Compte fournisseur d'immobilisations : 404 + quatre premières lettres du nom. Ex : 404LASE
- Compte client : 411 + quatre premières lettres du nom. Ex : 411ASUR
- Compte client douteux : 416 + quatre premières lettres du nom. Ex : 416ASUR
- Compte dépréciations des comptes client : 491 + quatre premières lettres du nom. Ex : 491ASUR

Procédures comptables de l'entreprise :

- Les factures d'achat sont enregistrées à la date de facture ;
- Les frais accessoires sur les achats de biens et de services sont comptabilisés dans le compte de charge par nature ;
- Les factures en devises sont converties en euros au taux du jour de la facturation ;
- Les écritures relatives aux travaux d'inventaire sont comptabilisées dans le journal des opérations diverses ;
- Les amortissements linéaires sont calculés sur une base de 30 jours par mois, soit 360 jours par an.

Votre poste dans la société

Vous êtes assistant(e) comptable sous la responsabilité de Madame Stéphanie Robin qui vous confie les missions suivantes :

- Traitement des opérations courantes (mission 1)
- Gestion sociale (mission 2)
- Traitement des opérations d'inventaire (mission 3)
- Gestion fiscale (mission 4)

Vous disposez de l'adresse électronique suivante : assistantcomptable@seneto.com (**dans toutes les correspondances, vous vous identifierez comme "assistant comptable", afin de respecter l'anonymat de votre copie.**)

Mission 1 : Traitement des opérations courantes	Annexes A1 et A2 Annexe B1
--	---------------------------------------

Mission 1-A – Contrôle de l'enregistrement de la facture de vente

Au cours du mois de mars 2025, l'entreprise a effectué une mise à jour des modules du PGI. Après avoir vérifié la facture du client SARL FAUBEL, Madame Robin a généré l'écriture comptable correspondante à partir du module de gestion commerciale. Néanmoins, elle s'interroge sur l'exactitude de cet enregistrement dans le module comptable.

- **Identifier les éventuelles anomalies de cet enregistrement et procéder aux corrections nécessaires.**

Mission 1-B – Traitement des pièces comptables

Madame Robin vous confie la comptabilisation de pièces comptables du mois de mars 2025.

- **Procéder à l'enregistrement comptable des documents en attente.**

Mission 2 : Gestion sociale	Annexes A3 à A6 Annexes B2 et B3
------------------------------------	---

Mission 2-A – Formalités d'embauche et traitement des heures complémentaires

Pour faire face à un surcroît d'activité, l'entreprise Sénéto a recruté Monsieur Delavière en qualité d'agent de production à compter du 1^{er} mars 2025. Les deux parties ont signé un contrat de travail à temps partiel mensualisé de 25 heures par semaine.

Madame Robin s'interroge sur certains points de droit social concernant Monsieur Delavière.

- **Répondre par mail aux différentes interrogations de Madame Robin.**

Mission 2-B – Recherche d'une information sur le module de paie

Madame Robin utilise le module de paie du PGI pour gérer les données du personnel de l'entreprise. Dans le cadre du suivi de la gestion des carrières, Madame Robin a besoin de connaître le nombre de salariés ayant intégré l'entreprise récemment qui ont suivi la formation intitulée « Traçage en tôlerie ».

- **Rédiger la requête SQL permettant d'obtenir le nombre de salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2025 ayant participé à la formation « Traçage en tôlerie ».**

Madame Robin a débuté les travaux d'inventaire de l'exercice 2024.

Il reste quelques points en suspens qu'elle vous confie dans un mémo. Vous disposez par ailleurs de divers documents et informations relatifs aux opérations en attente ainsi que de l'extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2024.

- ***Procéder aux écritures d'inventaire nécessaires en les justifiant à partir des principes comptables.***


Les travaux d'inventaire sont désormais terminés.

Avant de transmettre la déclaration du résultat imposable à l'administration fiscale, Madame Robin vous demande de procéder à certains contrôles de cette déclaration et vous charge de préparer la liquidation de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024.

- ***Justifier les montants des retraitements entourés sur la déclaration 2058-A de 2024 en explicitant les règles fiscales appliquées.***
- ***Contrôler le montant de l'IS brut dû au titre de l'exercice 2024 et le solde du compte 444 – État, impôt sur les bénéfices.***

A – Documents comptables, financiers, fiscaux et sociaux associés à la situation

Annexe A1 – Facture comptabilisée à contrôler

SAS SÉNÉTO 58 Avenue de la République 44000 NANTES FR 44 862 234 805 Facture : FV158300 Bon de commande : CO8740 Bon de livraison : BL9525 Le 08/03/2025						FACTURE SARL FAUBEL 30 rue des acacias 51000 REIMS FR 51 358 987 500	
Référence	Désignation	Quantité	P.U	Montant			
SECU1	Armoire de sécurité blindée h x l x p 1950 x 950 x 500 mm	1	2 440,80	2 440,80			
COFFRE	Coffre-fort de sécurité Anti feu Serrure à clé + mécanique	1	1 022,00	1 022,00			
				Remise 5 %	173,14		
				Net commercial	3 289,66		
				Frais de transport	200,00		
Taux TVA	Total HT	Total TVA	Acompte	Net à payer en €			
20,00%	3 489,66	697,93	Néant	4 187,59			
Conditions de paiement : virement à 30 jours							

Écriture générée par le PGI

<i>SAGE Compta</i>						
Journal/Mois [VE – Mars 2025]						
Date	N° compte général	N° compte tiers	Libellé opération	Débit	Crédit	
08/03/2025	411100	411FAUB	Fact. FV158300 FAUBEL	4 187,59		
	701002					3 289,66
	708500					200,00
	445711					697,93

Annexe A2 : Pièces comptables à traiter

IMPERIA Rue Louis Abry 4000 LIEGE BELGIQUE BE 05 985 254 741					SAS SÉNÉTO 58 Avenue de la République 44000 NANTES FR 44 862 234 805				
FACTURE N°69-785					le 13 mars 2025				
Référence	Description	Quantité	PU	Montant					
W58966	Poignées haute sécurité Chrome	50	13,50	675,00					
W69875	Poignées haute sécurité Argent	62	11,20	694,40					
TOTAL				1 369,40					
Remise 10 %				136,94					
Net commercial				1 232,46					
TVA				0,00					
Total en Euros				1 232,46					
Mode de paiement : à réception par virement bancaire									
Exonération Art 39 bis (Code TVA Belge)									

TELLIS 40 rue de Monaco 44000 NANTES FR 40 567 421 749					SAS SÉNÉTO 58 Avenue de la République 44000 NANTES FR 44 862 234 805				
FACTURE N°431-24					le 14 mars 2025				
Référence	Libellé				Montant HT				
PA80-CAN	Contrat de location du photocopieur CANON XP524 Du 01/03/2025 au 31/03/2025				82,00				
	Base taxable	TVA à 20%		TOTAL TTC					
	82,00 €	16,40 €		98,40 €					
Prélèvement bancaire : le 29/03/2025									
TVA acquittée d'après les débits									

Annexe A2 (suite) : Pièces comptables à traiter


TOLARIE ZI Nord 59100 ROUBAIX FR 59 698 887 236 Facture n° 0987555 Le 15/03/2025		SAS SÉNÉTO 58 Avenue de la République 44000 NANTES FR 44 862 234 805	
	Qté	Prix unitaire	Montant
Tôle plane 2000 x 1200 mm aluminium épaisseur 0,6 mm	150	54,00	8 100,00
Lot de 10 plaques acier 2100 x 1000 mm épaisseur 0,5 mm	10	257,31	2 573,10
		Total brut HT	10 673,10
		Escompte 2%	213,46
		Net financier	10 459,64
		Port	155,00
		Total HT	10 614,64
		TVA 20%	2 122,93
<i>Virement bancaire à 30 jours</i>		Net à payer TTC	12 737,57

LASER EQUIPEMENT 22 rue des Tulipes 44000 NANTES FR 28 289 150 693		FACTURE n° 5896 SAS SÉNÉTO 58 Avenue de la République 44000 NANTES FR 44 862 234 805		
NANTES, le 18 mars 2025				
Référence	Libellé	Quantité	PU	Montant HT
X589	Machine de découpe laser du métal RIBIF	1	14 117,00	14 117,00
TRANS58	Frais de transport	1	800,00	800,00
INST	Frais d'installation et de mise en service	1	560,00	560,00
Total				15 477,00
TVA à 20 %				3 095,40
Total à payer TTC				18 572,40
Echéance : virement 30 jours fin de mois				

Annexe A2 (suite) : Pièces comptables à traiter

SAS CCMD 22 bd Châteaudun 44000 NANTES Tél : 03.23.58.62.01				SAS SÉNÉTO 58 Avenue de la République 44000 NANTES FR 44 862 234 805			
FACTURE N°598				Le 20/03/2025			
Description		Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC			
Maintenance de la cintreuse à commande numérique		850,00	170,00	1 020,00			
			Net à payer	1 020,00			
Conditions de règlement : par chèque sous huit jours							
SAS au capital de 25 000 € - FR 44 776 546 322							

Extrait du relevé bancaire

 Relevé bancaire n°8 au 28/03/2025			
Votre compte courant n° 2589-89745 SAS SÉNÉTO 58 Av de la République 44000 NANTES			
Date opération	LIBELLÉ/RÉFÉRENCE	DÉBIT EUROS	CRÉDIT EUROS
	Solde créditeur au 28/02/2025		50 984,00
[...]	[...]	[...]	[...]
27/03/25	Chèque n°259866997 – SAS CCMD (1)	1 020,00	
28/03/25	Échéance mensuelle emprunt n°56988 (dont intérêts 810,50 €)	2 950,30	
[...]	[...]	[...]	[...]

(1) Le chèque concerne l'opération du 20/03/2025

Annexe A3 – Message électronique de Madame Robin

De : robin@seneto.com	À : assistantcomptable@seneto.com
Le : 29 mars 2025	
Objet : formalités d'embauche de monsieur DELAVIERE et rémunération d'un temps partiel	
<p>Bonjour,</p> <p>Monsieur Delavière a signé un contrat de travail mensualisé de 25 heures hebdomadaires.</p> <p>1) Formalités d'embauche</p> <p>Il a bien été inscrit sur le registre du personnel et sa déclaration préalable à l'embauche (DPAE) a bien été envoyée à l'URSSAF. Son affiliation à un régime de retraite complémentaire a également été réalisée. Il n'a jamais occupé d'emploi identique auparavant et souhaite conserver sa mutuelle santé.</p> <p>Je souhaiterais savoir si d'autres formalités liées à ce recrutement restent à effectuer et dans quel délai. Pouvez-vous m'informer rapidement à ce sujet ?</p> <p>2) Durée de travail</p> <p>Pour les semaines qui arrivent, l'activité étant très chargée, nous avons besoin de solliciter davantage Monsieur Delavière et de recourir aux heures complémentaires.</p> <p>Combien d'heures par semaine (heures contractuelles et complémentaires) peut effectuer au maximum Monsieur Delavière ?</p> <p>3) Contrôle du bulletin de salaire</p> <p>Je vous transmets un extrait de son 1^{er} bulletin de salaire du mois de mars 2025.</p> <p>Merci de vérifier par le calcul et avant validation du bulletin sur le module paie du PGI, s'il n'y a pas d'erreurs au niveau des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- La durée mensuelle de 108,33 heures,- Le nombre d'heures complémentaires à 10% et à 25%,- Les taux horaires correspondants. <p>Je vous remercie de m'adresser vos réponses par mail.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Stéphanie ROBIN</p>	

Annexe A4 – Extrait du bulletin de paie de J. DELAVIERE (salaire brut) – Mars 2025

Éléments de paie	Base en nombre d'heures	Taux par heure ou par majoration	Retenue	Gain
Salaire de base	108,33	12,60		1 365,00
Heures complémentaires à 10%	5,00	13,86		69,30
Heures complémentaires à 25%	1,00	15,75		15,75
Total brut				1 450,05

Annexe A5 - Relevé des heures réalisées par monsieur DELAVIERE en mars 2025

MOIS : mars 2025	Nombre d'heures effectuées
Semaine 1	27
Semaine 2	28
Semaine 3	25
Semaine 4	26
Semaine 5	25

Compte tenu du calendrier de 2025, le décompte des heures du mois de mars s'effectue bien sur 5 semaines.

Mme Robin

Annexe A6 – Extrait du modèle relationnel relatif à la gestion du personnel

SALARIE (CodeSalarié, NomSalarié, PrénomSalarié, AdresseSalarié, CPSalarié, VilleSalarié,

DateEmbaucheSalarié, SalaireBrut, #CodePoste, #NumService)

FORMATION (NumFormation, NomFormation, DuréeFormation)

PARTICIPER (#CodeSalarié, #NumFormation)

SERVICE (NumService, NomService)

POSTE (CodePoste, NomPoste)

Dans la base de données, les dates se présentent sous la forme JJ/MM/AAAA (par exemple 03/02/2025 pour le 3 février 2025).

Le 29 mars 2025,

Je vous demande de poursuivre les travaux d'inventaire à partir des informations ci-dessous et de justifier le principe comptable mis en œuvre pour chaque opération :

1. Contrat d'assurance

La facture d'assurance multirisque professionnelle du 25 septembre 2024 a été comptabilisée mais n'a pas encore été traitée lors de l'inventaire.

2. Opération en devises

La négociation commerciale avec le client Walmart nous a conduit à libeller la facture n°F598/85 du 24/11/2024 en dollars (USD) soit 2 500 USD.

Au 24/11/2024, 1 USD = 0,93065 €.

Au 31/12/2024, 1 USD = 0,91813 €.

3. Créances douteuses

- Nous espérons récupérer 20% de la créance du client Montauban.
- L'administrateur judiciaire chargé de la liquidation du client Lenormand nous a informé que le client ne règlera pas sa facture.

4. Contentieux client

Au 31 décembre 2023, l'entreprise SÉNÉTO avait un contentieux en cours devant le tribunal de commerce. Le client LOGUI demandait une indemnité de retard de livraison dont le risque était évalué à 3 000 €.

Le 18 juillet 2024, le tribunal de commerce a donné gain de cause à l'entreprise SÉNÉTO et a rejeté la demande du client LOGUI. Celui-ci n'a pas fait appel de cette décision.

Merci pour votre collaboration,

Madame ROBIN.

Annexe A8 : Documents et informations relatifs aux opérations d'inventaire en attente

Les Assurances Pro de l'Ouest 24 Rue Victor Hugo 44000 NANTES FR 40 561 901 392			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg); display: inline-block;"> Facture reçue et comptabilisée le 28/09/2024 </div>			SAS SÉNÉTO 58 Avenue de la République 44000 NANTES FR 44 862 234 805		
FACTURE N° V10628			Le 25 septembre 2024					
Référence	Désignation	Montant						
MURQ01	Contrat annuel d'assurance multirisque professionnelle du 01/10/2024 au 30/09/2025 : - Responsabilité civile professionnelle - Locaux professionnels et leur contenu - Assistance - Pertes financières - Protection juridique Selon votre contrat n°MP118248	3924,00						
	Base taxable	TVA	Net à payer					
	Non taxable	Non taxable	3924,00 €					
La somme de 3924,00 € sera prélevée le 25/10/2024 sur votre compte bancaire BNP n° 2589-89745								

Extrait de la balance des comptes au 31/12/2024 avant inventaire :

Comptes		Soldes	
Numéro	Intitulé	Débit	Crédit
[...]	[...]	[...]	[...]
151100	Provisions pour litiges		3 000,00
[...]	[...]	[...]	[...]
411WALM	Client Walmart (1)	2 326,63	
416MONT	Client Montauban	953,00	
416LENO	Client Lenormand	5 800,00	
491MONT	Dépréciation des comptes clients - Montauban		350,00
491LENO	Dépréciation des comptes clients - Lenormand		2 400,00
[...]	[...]	[...]	[...]

(1) Facture n° F598/85 au 24/11/2024 : 2 500 USD

Annexe A9 : Imprimé fiscal 2058-A de l'exercice 2024

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SENETO				Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		3 1 1 2 2 4			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 404 186			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	1 820		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	2 300		axe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	31		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	31		
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)									Y7	120 376
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
		- imposées au taux de 0%						ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	561		Zone d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		SW M8	561	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
								TOTAL I	WR 529 274		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)									WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		1 618	XA 30 740		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						31		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 30 771			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)		XI		498 503			
				Déficit (II moins I)				XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *									ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		498 503		XO			

* Des applications concernant ces déficits figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Annexe A10 – Données comptables et fiscales

- **Extrait du grand livre de comptes au 31/12/2024**

Compte MATERIEL DE TRANSPORT - RENAULT AUSTRAL (218212)						
Date	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde D	Solde C
01/01/2024	AN	Solde au 31/12/2023	-		-	
24/05/2024	IMMO	RENAULT AUSTRAL	33 400,00		33 400,00	

L'entreprise ne possède qu'un seul véhicule de tourisme, le RENAULT AUSTRAL qui a été acquis et mis en service le 24/05/2024. Le véhicule a été homologué en application du protocole WLTP (protocole d'homologation des véhicules au sein de l'Union Européenne). Son taux d'émission de dioxyde de carbone est de 125 g/km et sa durée d'utilisation prévue est de 5 ans. Le mode d'amortissement retenu est linéaire.

Compte LOCATIONS IMMOBILIERES (613200)						
Date	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde D	Solde C
05/01/2024	AC	Location d'une villa pour les vacances de Monsieur SÉNÉTO	2 300,00		2 300,00	
13/07/2024	AC	Location de l'entrepôt de l'entreprise	11 800,00		14 100,00	

Compte REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION (761000)						
Date	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde D	Solde C
13/07/2024	BQ1	Virement des dividendes société VECOLA		32 358,00		32 358,00

L'entreprise SÉNÉTO remplit les conditions pour bénéficier du régime des sociétés mères et filiales. La société VECOLA est une filiale de l'entreprise SÉNÉTO.

Annexe A11 : Extraits du grand livre de comptes :

Compte 444 État-impôts sur les bénéfices au 31/12/2024 :

Compte : Etat - impots sur les sociétés (444000)						
Date	Journal	Libellé	Débit	Crédit	Solde D	Solde C
01/01/2024	AN	Solde à nouveau		38 690,00		38 690,00
15/03/2024	BQ1	Versement 1er acompte 2024	15 541,00			23 149,00
10/05/2024	BQ1	Liquidation IS 2023	38 690,00		15 541,00	
15/06/2024	BQ1	Versement 2e acompte 2024	22 233,00		37 774,00	
15/09/2024	BQ1	Versement 3e acompte 2024	18 887,00		56 661,00	
15/12/2024	BQ1	Versement 4e acompte 2024	18 887,00		75 548,00	
31/12/2024	OD	IS exercice 2024		120 376,00		44 828,00

ANNEXE B1 : Documentation comptable

Extrait du Mémento Pratique Comptable 2024 - Éditions Francis Lefebvre

Règles d'évaluation des immobilisations corporelles

§ 26185 - Détermination du coût d'acquisition

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants

(C. com. art. R 123-178-1° et PCG, art. 213-8) :

- Son prix d'achat,
- Tous les coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction,
- L'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel elle est située, dès lors qu'il s'agit d'une dégradation immédiate. [...]

Comptabilisation de la TVA

[...] **C. Opérations intracommunautaires portant sur des biens**

§ 46870 – Enregistrement chez l'acquéreur (acquisition intracommunautaire)

Les acquisitions intracommunautaires en France de biens en provenance d'un autre Etat membre sont, en principe, soumises à la TVA française (CGI art. 256 bis). [...]

Règles d'évaluation des créances et dettes en monnaies étrangères

§ 40390 – Principes généraux

[...] **II. Comptabilisation des différences de conversion**

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures (C. com. art. R 123-182, PCG, art. 420-5 et art. 944-47) :

- à l'actif du bilan, lorsque la différence correspond à une perte latente (compte 476 « Différences de conversion-Actif ») ; [...]
- au passif du bilan, lorsque la différence correspond à un gain latent (compte 477 « Différences de conversion-Passif »).[...]

[...] **V. Pertes latentes**

Les pertes latentes entraînent, en revanche [...] la constitution d'une provision pour risques au compte 1515 « Provisions pour pertes de change » [...] par le débit du compte 6815 « Dotations aux provisions d'exploitation » s'il s'agit d'une opération de nature commerciale. [...]

Extrait de la revue fiduciaire - Dictionnaire Paye 2024

Heures supplémentaires

Définition légale - Les heures supplémentaires sont les heures de travail décomptées au-delà de la durée légale du travail (35 heures hebdomadaire). [...]

Heures majorées - Les heures supplémentaires majorées sont les heures de travail effectuées au-delà de la durée légale de 35 h [...]

Taux par défaut prévus par la loi - Les huit premières heures supplémentaires sont majorées de 25%. [...] Il s'agit de celles effectuées au-delà de 35 heures et jusqu'à la 43^{ème} heure hebdomadaire incluse. [...]

Les heures supplémentaires suivantes sont majorées de 50%. Ce sont celles effectuées au-delà de la 43^{ème} hebdomadaire incluse. [...]

Extrait du Mémento Social Francis Lefebvre

§ 77220 - Heures complémentaires

Les heures complémentaires sont celles effectuées au-delà de la durée de travail prévue au **contrat**. Celui-ci doit mentionner les limites dans lesquelles ces heures peuvent être effectuées dans le respect des plafonds indiqués n°77225.

§ 77225 – Plafond

Les heures complémentaires sont soumises à une double limite :

- En l'absence de disposition conventionnelle sur ce point, le nombre d'heures complémentaires effectuées au cours d'une même semaine [...] ne peut pas être supérieur à 1/10^e de la durée hebdomadaire [...] de travail prévue au contrat. Une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou à défaut une convention ou un accord de branche étendu peut porter ce nombre d'heures jusqu'au tiers de cette durée.
- Les heures complémentaires ne peuvent pas avoir pour effet de porter la durée de travail du salarié au niveau de la durée légale [...].

Extrait de la convention collective de la métallurgie

Article 117.2. Heures complémentaires

Le nombre d'heures complémentaires ne peut être supérieur au cinquième de la durée du travail prévue au contrat.

Les heures complémentaires donnent lieu à une majoration de salaire de 10 % dans la limite du dixième de la durée du travail prévue par le contrat de travail et d'une majoration de 25 % au-delà du dixième de la durée du travail prévue au contrat et dans la limite du cinquième de la durée du travail prévue par le contrat de travail.

Extrait du Mémento Social Francis Lefebvre

§ 72410 – Visite d'information et de prévention

Tout salarié non affecté sur un poste à risque bénéficie à l'**embauche** d'une visite d'information et de prévention, réalisée par un membre de l'équipe pluridisciplinaire en santé. La visite est organisée dans les 3 mois suivants la prise effective de poste [...]. Elle a notamment pour **objet** d'interroger le salarié sur son état de santé, de l'informer sur son suivi médical et d'identifier si sa situation nécessite une orientation vers le médecin du travail. [...]

Annexe B3 - Documentation technique – Mémento SQL

PROJECTION D'ATTRIBUTS		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
SELECT	Spécifie les attributs que l'on veut extraire et afficher	SELECT TABLE.Attribut
FROM	Spécifie les tables nécessaires à la requête	FROM TABLE1, TABLE2
;	Indique que la requête est terminée	;

SÉLECTION		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
WHERE	Précède la première jointure ou sélection	WHERE TABLE.Attribut LIKE chaîne de caractères
AND	Succède à WHERE que ce soit pour une sélection ou une jointure	AND TABLE.Attribut = Valeur numérique
OR	Précède une sélection (union)	OR TABLE.Attribut = Valeur numérique
LIKE / =	LIKE précède une chaîne de caractères. = précède une valeur numérique.	WHERE TABLE.Attribut LIKE chaîne de caractères AND TABLE.Attribut = Valeur numérique
IS [NOT] NULL	Prédicat de [non] nullité	WHERE TABLE.Attribut IS [NOT] NULL
BETWEEN ... AND ...	Prédicat d'intervalle Équivalent à >= ... AND <= ...	WHERE TABLE.Attribut BETWEEN valeur1 AND valeur 2

TRI		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
ORDER BY ... ASC ou DESC	La hiérarchie des clés de tri est définie par l'ordre des attributs derrière ORDER BY	ORDER BY TABLE.Attribut1, TABLE.Attribut2 ASC

CALCULS		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
SUM	Retourne la somme des valeurs d'un attribut d'une table	SELECT SUM (TABLE.Attribut) AS NomAlias
AVG	Retourne la moyenne des valeurs d'un attribut d'une table	SELECT AVG (TABLE.Attribut) AS NomAlias
MAX	Retourne la valeur maximum d'un attribut d'une table	SELECT MAX (TABLE.Attribut) AS NomAlias
MIN	Retourne la valeur minimum d'un attribut d'une table	SELECT MIN (TABLE.Attribut) AS NomAlias
AS	L'attribut projeté est identifié par le nom de l'alias	SELECT SUM (TABLE.Attribut) AS NomAlias

REGROUPEMENT		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
COUNT	Retourne le nombre de tuples d'une table	SELECT COUNT (TABLE.Attribut) AS NomAlias
GROUP BY	Permet de faire porter les fonctions d'agrégat sur des partitions de la table	GROUP BY TABLE.Attribut HAVING TABLE.Attribut = Valeur
HAVING	Permet d'appliquer des prédicats de condition sur des résultats de regroupement	GROUP BY TABLE.Attribut HAVING TABLE.Attribut = Valeur

ANNEXE B4 : Documentation fiscale

Revue fiduciaire - Dictionnaire fiscal 2024

§ 1430 - Véhicules de tourisme - Limites de déduction.

Pour les véhicules de tourisme acquis ou loués [...], les seuils applicables sont mentionnés dans le tableau suivant : [...]

Plafond de déductibilité des amortissements des véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation WLTP (1)				
Seuils	9 900 €	18 300 €	20 300 €	30 000 €
Véhicule acquis avant le 1er janvier 2021 et depuis le 1er mars 2020	> à 165 g	De 50 g à 165 g	De 20 g à 49 g	De 0 g à 19 g
Véhicule acquis à compter du 1er janvier 2021	> à 160 g	De 50 g à 160 g		

(1) Plafonds applicables en fonction du nombre de grammes de CO2 émis par kilomètre.

§ 1440 – Calcul des amortissements [...]

Le prix d'acquisition à retenir s'entend du prix d'achat de la voiture particulière, taxes comprises. [...]

Extrait du Mémento Pratique Fiscal 2024 - Éditions Francis Lefebvre

§ 9000 Les dépenses énumérées ci-après sont, sauf exceptions, exclues des charges déductibles [...] : charges (y compris l'amortissement) résultant de l'achat, de la location ou de toute autre opération faite en vue d'obtenir la disposition de résidences de plaisances ou d'agrément, ainsi que de l'entretien de ces résidences. [...]

Régime des sociétés mères et filiales

§ 40955 Titres concernés

Lorsque la société mère remplit la condition de détention, la totalité des **dividendes** perçus peut bénéficier de l'exonération [...]

§ 40970 Quote-part de frais et charges imposables

L'exonération porte sur les produits nets de participation, défalcation faite d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à **5%** du produit total des participations.

Calcul de l'impôt sur les sociétés

§ 36065 Taux de l'impôt

Taux normal : Le taux normal de l'IS [...] est fixé à **25%** pour toutes les entreprises, quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires.

§ 36085 Taux réduit

Taux réduit en faveur des PME : Les petites et moyennes entreprises bénéficient de plein droit d'un taux réduit de **15%** dans la limite de **42 500 € de bénéfice imposable** par période de 12 mois. [...]

§ 36525 Acomptes provisionnels

Pour chaque exercice social, l'IS donne lieu (normalement) au versement de **quatre acomptes** à date fixe. [...]